



Pouvoir adjudicateur :	
Goethe-Institut Nancy 39 Rue de la Ravinelle 54000 Nancy	Chargée de dossier : Ina Döpke
	Tel. : +33 (0) 3 83 35 92 74
	Fax : -
	Courriel : ina.doepke@goethe.de

Invitation à soumettre une offre (UVgO) dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence publique

Appel d'offres pour un service de nettoyage externalisé

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au présent appel d'offres.

Par la présente, nous vous invitons à soumettre une offre. Vous trouverez ci-joint les informations générales, conditions et formulaires nécessaires à cet effet. Les conditions de consultation ci-après s'appliquent.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Ina Döpke

Annexes :

- Annexe A : Cahier des charges / Description des prestations
- Annexe A1 : Description des prestations – Quantitatifs et aperçu détaillé (uniquement contre déclaration de confidentialité)
- Annexe A2 : Déclaration de confidentialité pour la protection des informations confidentielles
- Annexe B1 : Lettre de soumission de l'offre (par lot)
- Annexe B2 : Informations de base sur l'entreprise
- Annexe B3 : Déclaration de groupement de soumissionnaires (le cas échéant)
- Annexe B4 : Déclaration de recours aux capacités d'autres entités (le cas échéant)
- Annexe B5 : Déclaration relative à l'absence de motifs d'exclusion
- Annexe B7 : Déclaration de références
- Annexe B8 : Attestation de visite des lieux
- Annexe C : Bordereau de prix (par lot)
- Annexe D : Matrice d'évaluation (lot 1)
- Annexe D1 : Critères d'exclusion (lot 1)
- Annexe E : Informations conformément aux articles 13 et 14 du RGPD

Goethe-Institut Nancy
39 Rue de la Ravinelle
54000 Nancy

www.goethe.de

Dieses Anschreiben ist zum Verbleib beim Bewerber/Bieter bestimmt, bitte senden Sie es nicht mit dem Angebot zurück

**GOETHE
INSTITUT**
Sprache. Kultur. Deutschland.



Conditions de l'appel d'offres

I. Objet de l'appel d'offres

Le Goethe-Institut de Nancy prévoit de confier, **à compter du 01.10.2026**, à une entreprise de nettoyage externe la réalisation de prestations de nettoyage dans ses locaux.

Le marché est divisé en deux lots (**lot 1 : nettoyage d'entretien, lot 2 : nettoyage des vitres, surfaces vitrées et luminaires de plafond**).

Pour chaque lot, un contrat d'une **durée initiale d'un an** sera conclu. **Il pourra être renouvelé** trois fois pour une durée d'un an à chaque fois, sans toutefois dépasser une durée totale **maximale de quatre ans**.

Les soumissionnaires sont autorisés à présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Un contrat distinct sera établi pour chaque lot. Un soumissionnaire peut se voir attribuer un seul lot ou les deux lots.

Une description détaillée des prestations requises figure à **l'annexe A « Description des prestations »**.

Les montants maximums fixés pour le présent marché sont les suivants :

Pour le lot 1 (nettoyage courant), le montant maximal du marché est fixé à 32 000,00 EUR HT par an.

Pour le lot 2, les montants maximums sont les suivants :

- a) Nettoyage des vitres et surfaces vitrées : 2 000,00 EUR HT (par intervention)
- b) Nettoyage des luminaires de plafond : 1 000,00 EUR HT (par intervention)

Le montant maximal global du marché pour les deux lots réunis s'élève à 140 000,00 EUR HT.

Les bâtiments concernés par les prestations de nettoyage sont les suivants :

- un **bâtiment principal (bâtiment A)** avec une surface à nettoyer d'environ **907,98 m²**,
- un **bâtiment de cours (bâtiment B)** avec une surface à nettoyer d'environ **364,09 m²**,
- un **bâtiment annexe (bâtiment C)** avec une surface à nettoyer d'environ **76,6 m²** (ancien logement de concierge, désormais utilisé comme résidence d'artistes).



II. Dispositions générales

1. Généralités

L'autorité contractante applique les dispositions de la partie 4 de la loi contre les restrictions de concurrence (GWB) ainsi que, conformément aux exigences liées aux financements publics, le règlement UVgO. Cette obligation ne s'applique pas aux articles § 22, § 28 al. 1 phrase 3, § 30, § 38 al. 2 à 4, § 44 et § 46 de l'UVgO.

En outre, les dispositions et explications ci-après relatives à la passation de marché s'appliquent aux soumissionnaires.

Les documents de consultation ne peuvent être utilisés que dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres. Toute publication ou transmission à des tiers (même partielle) est interdite sans l'autorisation expresse de l'autorité contractante.

Les informations complémentaires ou correctives concernant la consultation seront communiquées par écrit à tous les soumissionnaires.

2. Demande / transmission des documents confidentiels

Afin de garantir la confidentialité des informations, les documents suivants ne sont pas mis à disposition en téléchargement :

Annexe A1 - Cahier des charges - quantitatifs et aperçu détaillé

Ces documents vous seront transmis après réception d'une déclaration de confidentialité signée adressée au pouvoir adjudicateur. Le modèle à utiliser est disponible dans l'espace de téléchargement - **Annexe A2 - Déclaration de confidentialité.**

Nous vous remercions de bien vouloir télécharger ce document, le signer et nous le transmettre.

L'envoi peut être effectué à l'adresse électronique suivante : ina.doepke@goethe.de

III. Indications et conditions relatives à l'établissement de l'offre

1. Forme de l'offre

L'offre, y compris les annexes requises, doit être rédigée en langue française.

Les prix indiqués dans l'offre doivent être exprimés en euros, avec mention distincte des taxes applicables. L'attribution du marché ainsi que les paiements s'effectueront en euros.



Les secrets industriels, d'exploitation ou commerciaux doivent être clairement identifiés comme tels dans les documents de l'offre.

Toute modification ou tout complément apporté par le soumissionnaire à ses propres informations doit être sans ambiguïté. Les modifications ou compléments apportés aux documents de consultation ainsi qu'aux annexes à fournir ne sont pas autorisés et entraînent l'exclusion de la procédure.

Dans le cas d'offres transmises par voie électronique, il est garanti qu'elles ne seront ouvertes qu'après expiration du délai de remise des offres.

Les offres doivent être transmises par courrier électronique à l'adresse dédiée du Goethe-Institut Nancy : ina.doepke@goethe.de

2. Délais

L'offre complète doit être reçue au plus tard le :

06/07/2026 à 00h00 (HEC)

Ce délai est impératif. Les offres reçues hors délai ne pourront pas être prises en considération.

Le pouvoir adjudicateur prévoit de statuer sur l'attribution du marché d'ici le **04/09/2026** et d'informer les soumissionnaires non retenus. Les soumissionnaires restent engagés par leur offre jusqu'au **30/09/2026**.

3. Contenu et structure de l'offre

L'offre est établie sur la base du cahier des charges (annexes A et A1), qui ne peuvent pas être modifiées par le soumissionnaire.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Les prestations sont réparties en **2 lots**.

L'offre doit être constituée de manière complète selon la structure suivante et doit contenir exclusivement les documents mentionnés dans le tableau ci-dessous (à l'exception de la note relative au cahier des charges, qui doit être rédigée par le soumissionnaire) :

Annexes :

- Annexe B1 – Lettre de soumission de l'offre (par lot)
- Annexe B2 – Informations de base sur l'entreprise

www.goethe.de



- Annexe B3 – Déclaration de groupement de soumissionnaires (le cas échéant)
- Annexe B4 – Déclaration de recours aux capacités d'autres entités (le cas échéant)
- Annexe B5 – Déclaration relative à l'absence de motifs d'exclusion
- Annexe B7 – Déclaration de références
- Annexe C – Bordereau de prix (par lot)
- Documents élaborés par le soumissionnaire relatifs à la réponse aux critères qualitatifs d'attribution (uniquement pour le lot 1 – Annexe D matrice d'évaluation)
- Annexe D1 – Critères d'exclusion : à compléter et renseigner par « oui » ou « non »

4. Groupements de soumissionnaires

Les groupements de soumissionnaires doivent être indiqués dans l'annexe B3. Ils doivent notamment désigner un représentant habilité à conclure le contrat et à en assurer l'exécution, et déclarer qu'en cas d'attribution du marché, ils assument une responsabilité solidaire.

La procuration juridiquement contraignante du représentant du groupement doit être justifiée au plus tard lors de la remise de l'offre.

Dans le cas de groupements de soumissionnaires, les déclarations et justificatifs suivants doivent être fournis séparément par chaque membre du groupement :

- Annexe B5 : Déclaration relative à l'absence de motifs d'exclusion

Les autres exigences relatives à la capacité et aux compétences (capacités économique et financière, capacité technique et professionnelle) s'appliquent conjointement aux capacités mises à disposition par l'ensemble des membres du groupement.

5. Recours aux capacités d'autres entités (mise à disposition de moyens)

En cas de recours aux capacités d'autres entités (c'est-à-dire l'utilisation des compétences ou des capacités d'un sous-traitant ou d'un autre tiers), le soumissionnaire doit fournir une déclaration d'engagement ferme de l'entreprise concernée attestant que les moyens nécessaires seront mis à sa disposition ou que le tiers exécutera la prestation (§ 34, alinéa 1 UVgO), ainsi qu'une déclaration de responsabilité solidaire du soumissionnaire et de l'autre entreprise pour l'exécution du marché, proportionnellement à l'étendue des capacités mises à disposition (formulaire – annexe B4).

Toute entreprise dont les capacités sont invoquées par le soumissionnaire pour satisfaire à un ou plusieurs critères d'aptitude doit en outre fournir les déclarations suivantes (exigences applicables aux entreprises) :



- Déclarations conformément à l'annexe B5 (déclaration relative à l'absence de motifs d'exclusion)
- Justificatifs démontrant l'aptitude de l'entreprise concernée au regard des critères d'aptitude, conformément à l'étendue du recours aux capacités d'autres entités

6. Modification, rectification et retrait des offres

Les modifications ou rectifications ultérieures des offres ne sont autorisées que jusqu'à l'expiration du délai de remise des offres. Les modifications ou rectifications doivent être expressément indiquées comme telles et transmises par remplacement complet de l'offre à l'adresse électronique suivante :
ina.doepke@goethe.de.

Jusqu'à l'expiration du délai de remise des offres, les offres peuvent être retirées sous forme écrite (texte).

7. Déroulement de la procédure d'appel d'offres

Afin de permettre aux soumissionnaires d'obtenir une vue d'ensemble des conditions locales (par exemple : structure des bâtiments, accès, systèmes de fermeture, zones d'intervention pertinentes), une **visite sur site** est proposée. Les visites auront lieu entre le **15/06/2026 et le 19/06/2026**.

La demande de rendez-vous doit être effectuée exclusivement de manière électronique via le portail de passation des marchés et doit être soumise par le soumissionnaire au plus tard le **11/06/2026**.

Le pouvoir adjudicateur proposera ensuite au soumissionnaire deux créneaux alternatifs. Dans un délai de deux jours ouvrés suivant la communication de ces propositions, le soumissionnaire doit choisir et confirmer l'un des créneaux de manière contraignante ; à défaut, les propositions deviendront caduques. Après confirmation, le rendez-vous de visite est contraignant pour les deux parties et ne peut être modifié.

Les visites doivent être achevées au plus tard le **19/06/2026**.

Aucune question de fond ne sera traitée lors de la visite sur site.

Les éventuelles questions des soumissionnaires doivent être soumises exclusivement **par courrier électronique**.

Lors de la visite, il convient d'apporter l'**annexe B8 - attestation de visite sur site** imprimée.

Cette annexe B8 sera complétée par le soumissionnaire dans le cadre de la visite et signée sur place par les deux parties.

www.goethe.de



Le formulaire signé doit être remis immédiatement au pouvoir adjudicateur après la visite et sert exclusivement de preuve de participation à la visite sur site.

Le pouvoir adjudicateur examinera les offres reçues et les évaluera sur la base des critères d'attribution mentionnés ainsi que de leur pondération.

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse.

La décision d'attribution sera communiquée dans le délai d'attribution par écrit ou par voie électronique.

Par l'attribution du marché, l'offre soumise par le soumissionnaire est acceptée par le pouvoir adjudicateur. Le contrat est conclu aux conditions énoncées dans le présent appel d'offres. Ceci s'applique indépendamment d'une éventuelle formalisation ultérieure par acte écrit ; la signature distincte du contrat par les parties revêt un caractère déclaratif.

Une offre est réputée non retenue si aucun marché n'a été attribué à l'expiration du délai d'attribution.

8. Vérification de l'aptitude

L'aptitude des soumissionnaires est évaluée sur la base des critères d'aptitude obligatoires définis et attestés dans les informations fournies aux annexes B1 à B5 ainsi qu'à l'annexe B7.

9. Critères d'attribution / Détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse

L'offre économiquement la plus avantageuse présentée par des soumissionnaires qualifiés sera déterminée sur la base des critères d'évaluation suivants (notation sur une échelle de 0 à 5), pondérés comme indiqué :

Lot 1:

- **Prix : 50 %**

L'évaluation est effectuée sur la base d'un prix annuel de référence uniforme, afin de garantir la comparabilité des offres.

a) Prix forfaitaire mensuel (85 %)

Le prix forfaitaire mensuel proposé est extrapolé à une base annuelle pour une meilleure comparabilité : Prix mensuel × 12

b) Taux horaires – nettoyage spécial (15 %)

Les taux horaires proposés pour :

- les jours ouvrés
- les samedis



- les dimanches
- les jours fériés

sont agrégés en un **taux horaire moyen simple** :
jour ouvré + samedi + dimanche + jour férié) / 4

Ce taux horaire moyen est multiplié par un volume annuel théorique de **20 heures**.

Prix total de référence

Le prix total de référence est calculé comme suit :

$0,85 \times (\text{prix mensuel} \times 12) + 0,15 \times (\text{taux horaire moyen} \times \text{heures de référence})$

- **Moyens humains : 30 %**
- **Fourniture des produits de nettoyage : 20 %**

Le score obtenu pour le critère « prix » est pris en compte à hauteur de 50 % dans la note globale.

L'évaluation des autres critères d'attribution (moyens humains et fourniture de produits de nettoyage) est effectuée sur la base de la **matrice d'évaluation (annexe D)**.

Lot 2:

- Prix : 100 %
 - a) Nettoyage des fenêtres et des portes vitrées (80 %)
Le prix forfaitaire proposé pour le nettoyage des fenêtres et des portes vitrées (par prestation) est pris en compte à hauteur de 80 %.
 - b) Nettoyage des luminaires de plafond (20 %)
Le prix forfaitaire proposé pour le nettoyage des luminaires de plafond (par prestation) est pris en compte à hauteur de 20 %.

Prix total de référence

Le prix total de référence résulte de l'addition pondérée des deux composantes :

$0,80 \times \text{prix nettoyage vitrages} + 0,20 \times \text{prix luminaires}$

Le score obtenu pour le critère « prix » est pris en compte à hauteur de 100 % dans la note globale.



Pour les deux lots :

L'offre présentant le **prix le plus bas** obtient la note maximale (**5 points**).

Les autres offres sont évaluées par interpolation linéaire, en multipliant le rapport entre le prix le plus bas et le prix proposé par la note maximale (5 points).

La formule suivante s'applique :

$$\text{Prix le plus bas} / \text{prix du soumissionnaire} \times 5 = \text{note obtenue}$$

10. Questions des soumissionnaires

Les questions relatives à la procédure de passation du marché doivent être adressées exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante :

ina.doepke@goethe.de, au plus tard le **22/06/2026 à 18h00**, au pouvoir adjudicateur.

Les questions de l'ensemble des soumissionnaires ainsi que les réponses du pouvoir adjudicateur seront mises à disposition de tous les soumissionnaires de manière anonymisée au plus tard le **29/06/2026**.

Aucune information ne sera fournie par téléphone par le service de passation des marchés.

11. Réclamations des soumissionnaires

Si, de l'avis du soumissionnaire, les documents de consultation contiennent des erreurs ou des contradictions et/ou s'il estime qu'il existe une violation des dispositions applicables à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire est tenu d'en informer sans délai et par écrit le pouvoir adjudicateur par voie électronique, et ce avant la remise de l'offre.

Ces notifications et/ou réclamations relatives à la procédure doivent être adressées à l'adresse suivante :

Courriel : vergabe@goethe.de

12. Comportements anticoncurrentiels

Les accords ou pratiques restreignant la concurrence sont interdits, notamment les ententes ou recommandations portant sur :

- les marges bénéficiaires,
- la participation aux bénéfices,
- les prix à proposer,
- le paiement d'indemnités de défaillance, d'indemnités de retrait ou assimilées,
- les conditions de paiement, de livraison ou toute autre condition contractuelle susceptible d'influencer directement ou indirectement le prix,
- la soumission ou la non-soumission d'offres.



13. Dispositions diverses

Les documents, échantillons, etc. transmis au pouvoir adjudicateur dans le cadre de la procédure de passation du marché ne seront pas retournés et deviennent, sauf accord contraire, la propriété du pouvoir adjudicateur sans droit à indemnisation. Il est précisé que seuls les documents expressément demandés seront pris en considération ; tout document supplémentaire n'est pas souhaité.

Aucune indemnité ni remboursement de frais ne sera accordé pour la participation à la procédure ni pour l'établissement des documents de l'offre.



Annexe A – Cahier des charges / Description des prestations

Objet de l'appel d'offres

Le Goethe-Institut est l'institut culturel de la République fédérale d'Allemagne actif dans le monde entier. Nous encourageons la connaissance de la langue allemande à l'étranger et favorisons la coopération culturelle internationale. Par des informations sur la vie culturelle, sociale et politique de notre pays, nous transmettons une image complète de l'Allemagne. En raison de notre orientation internationale, une grande ouverture à d'autres cultures ainsi que des compétences interculturelles développées sont indispensables.

Le Goethe-Institut Nancy envisage, à compter du **01/10/2026**, de confier à une entreprise de nettoyage externe la réalisation de prestations de nettoyage dans ses locaux.

Le marché est divisé en deux lots :

- **Lot 1 – Nettoyage d'entretien**
- **Lot 2 – Nettoyage des fenêtres, des surfaces vitrées et des luminaires de plafond**

Pour chaque lot, un contrat initial d'une **durée d'un an** sera conclu. Il pourra être **reconduit trois fois pour une durée d'un an chacune**, sans que **la durée totale n'excède quatre ans**.

Les soumissionnaires sont autorisés à présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Un contrat sera conclu pour chaque lot. Un même soumissionnaire peut se voir attribuer un ou deux lots.

Une description détaillée des prestations attendues figure à l'annexe **A1 « Cahier des charges – quantités et vue d'ensemble détaillée »**.

Les locaux à nettoyer comprennent :

- un bâtiment principal (bâtiment A) avec une surface de nettoyage d'environ 907,98 m²,
- un bâtiment dédié aux cours (bâtiment B) avec une surface de nettoyage d'environ 364,09 m²,
- un bâtiment annexe (bâtiment C) avec une surface de nettoyage d'environ 76,6 m² (ancien logement de gardien, destiné à être utilisé comme résidence d'artiste),
- chaises et tables de jardin situées dans le jardin.

Le marché est divisé en deux lots :



Lot 1 - Nettoyage d'entretien

Le présent lot a pour objet le **nettoyage d'entretien des trois bâtiments (bâtiments A, B et C)**.

Les prestations doivent être réalisées conformément à un plan de nettoyage prédéfini, tel que décrit dans le **cahier des charges (annexe A1 - lot 1)**, qui précise les surfaces des locaux ainsi que la fréquence de nettoyage.

La prestation comprend également **la mise à disposition et la livraison de l'ensemble des produits de nettoyage et consommables nécessaires au nettoyage d'entretien** (les équipements de nettoyage tels que les aspirateurs, balais et machines de nettoyage sont fournis par l'Institut).

Une liste détaillée des produits à fournir figure à l'**annexe A1 (lot 1 - produits de nettoyage et consommables)**.

Aucune obligation de commande minimale ni aucun volume horaire minimum garanti n'est prévu.

Dans le cadre du lot 1, une distinction est faite entre nettoyage d'entretien régulier et non régulier :

a) Nettoyage d'entretien régulier (bâtiments A et B)

Les surfaces concernées par le nettoyage régulier comprennent uniquement le bâtiment principal (bâtiment A) et le bâtiment dédié aux cours de langue (bâtiment B), pour une surface totale d'environ 1 272,07 m².

Les prestations sont réalisées les **jours ouvrés, sur environ 226 jours** de nettoyage par an.

La durée quotidienne des prestations est estimée **entre quatre et cinq heures** par jour, **du lundi au vendredi**.

Base de calcul des 226 jours de nettoyage :

52 semaines par an, moins 5 semaines de fermeture de l'institut (fin juillet à mi-août ainsi que fin décembre) et en moyenne 9 jours fériés.

b) Nettoyage d'entretien spécifique sur demande (bâtiment C et événements)

Dans des cas exceptionnels, des prestations supplémentaires de nettoyage peuvent être nécessaires. Cela inclut notamment le nettoyage du **bâtiment annexe C**, d'une surface de **76,6 m²**, qui ne fait pas partie du nettoyage d'entretien régulier.

Ces prestations comprennent également le **nettoyage lors d'événements spécifiques**, organisés pendant ou en dehors des horaires habituels de nettoyage, par exemple en soirée ou le week-end.

www.goethe.de



Ces prestations ne sont pas régulières, mais réalisées uniquement sur demande spécifique et à la commande. À cet effet, un **taux horaire distinct pour les nettoyages exceptionnels en dehors des horaires habituels** doit être indiqué dans l'offre.

La facturation est effectuée séparément, conformément à **l'annexe C - bordereau de prix lot 1, point 2 « nettoyage exceptionnel sur demande »**.

Pour le lot 1, l'ensemble des détails figure dans les annexes suivantes :

- Annexe A1 (lot 1) - Cahier des charges - nettoyage d'entretien
- Annexe A1 (lot 1) - Produits de nettoyage et consommables
- Annexe A1 (lot 1) - Informations sur les bâtiments - surfaces en m²
- Annexe A1 (lot 1) - Récapitulatif des équipements des bâtiments A et B
- Annexe A1 (lots 1 et 2) - Légende des fréquences de nettoyage

Les prix doivent être renseignés dans **l'annexe C - bordereau de prix lot 1**.

Lot 2 - Nettoyage des fenêtres, des surfaces vitrées et des luminaires de plafond

Le présent lot a pour objet le **nettoyage des fenêtres et des surfaces vitrées**, ainsi que le **nettoyage des luminaires de plafond** dans l'ensemble des trois bâtiments du Goethe-Institut Nancy (**bâtiment principal A, bâtiment dédié aux cours de langue B et bâtiment annexe C**).

Les prestations sont réalisées **une fois par an ou, alternativement, tous les deux ans**, en fonction des besoins réels.

Aucune obligation de commande minimale ni aucun volume horaire minimum garanti n'est prévu.

Pour le lot 2, l'ensemble des détails figure dans les annexes suivantes :

- Annexe A1 (lot 2) - Cahier des charges - nettoyage des fenêtres, surfaces vitrées et luminaires de plafond
- Annexe A1 (lot 2) - Détails relatifs aux fenêtres et portes vitrées
- Annexe A1 (lots 1 et 2) - Légende des fréquences de nettoyage

Les prix doivent être renseignés dans **l'annexe C - bordereau de prix lot 2**.

Annexe A1 - Fichier Excel (quantités et vue d'ensemble détaillée)

L'annexe A1 « Cahier des charges – quantités et vue d'ensemble détaillée » est transmise, pour des raisons de confidentialité, uniquement après réception d'une **déclaration de confidentialité signée** adressée au pouvoir adjudicateur.

Le modèle à utiliser est disponible dans l'espace de téléchargement - **annexe A2 - déclaration de confidentialité**.

www.goethe.de



Nous vous remercions de bien vouloir télécharger ce document, le signer et nous le transmettre.

L'envoi peut être effectué à l'adresse électronique suivante : **ina.doepke@goethe.de**

Le présent cahier des charges est complété par **l'annexe A1 - fichier Excel (quantités et vue d'ensemble détaillée)**, qui comprend notamment :

- des informations détaillées sur les surfaces par pièce et unité d'utilisation
- les fréquences de nettoyage (codes de fréquence) conformément à la légende
- la répartition des prestations de nettoyage par types de locaux et zones
- des informations complémentaires relatives au nettoyage des surfaces vitrées (surfaces et fréquences)

Le fichier Excel constitue une **pièce contractuelle contraignante** des documents de consultation et doit impérativement être pris en compte dans l'établissement de l'offre.

Les codes de fréquence utilisés dans le fichier Excel sont expliqués dans la légende qui y est intégrée et servent de base au calcul des prix.

En cas d'ambiguïté ou de contradiction entre le document Word et le fichier Excel, les informations figurant dans le fichier Excel prévalent, sauf indication contraire explicite.

**Annexe A2 – Déclaration de confidentialité visant à protéger la confidentialité
Procédure de passation de marché « Services de nettoyage pour le Goethe-Institut »**

A.2 Déclaration de confidentialité

Remarque : Cette déclaration doit être fournie par chaque soumissionnaire intéressé ; en cas de groupement de soumissionnaires, par chaque membre du groupement ; en cas de recours prévu à des sous-traitants, par chaque sous-traitant déjà impliqué dans la procédure. Tous les champs surlignés en gris doivent être remplis obligatoirement.

**Déclaration de confidentialité
relative à la procédure de passation de marché
« Services de nettoyage pour le Goethe-Institut »
du Goethe Institut Nancy
de l'entreprise**

– ci-après dénommée le « soumissionnaire » dans la procédure de passation de marché –

Préambule

Le Goethe-Institut (« pouvoir adjudicateur ») mène une procédure ouverte formelle à l'échelle européenne (« procédure de passation de marché »).

Dans le cadre de cette procédure, des informations sont transmises au(x) soumissionnaire(s), notamment des règles internes d'expédition, qui doivent être traitées de manière confidentielle. L'objectif de la transmission de ces informations confidentielles dans le cadre de la procédure est de mettre à la disposition du soumissionnaire les éléments lui permettant de participer à la procédure et de soumettre une offre.

La confidentialité de ces informations vis-à-vis de tiers revêt une importance primordiale pour le pouvoir adjudicateur. Il est également essentiel pour celui-ci que le(s) soumissionnaire(s) utilise(nt) les informations reçues exclusivement aux fins de participation à la procédure de passation de marché et uniquement dans ce cadre. Dans ce contexte et afin de protéger le pouvoir adjudicateur ainsi que la procédure, pour laquelle le principe de concurrence secrète est légalement requis, le soumissionnaire émet l'engagement autonome et constitutif suivant (conformément à l'article 780 du Code civil allemand – BGB) :

Confidentialité

Nom du destinataire (soumissionnaire, membre du groupement, sous-traitant) :

Forme juridique :

Adresse :

Personne de contact :

Coordonnées :

Fait à : _____, le _____

Annexe A2 – Déclaration de confidentialité visant à protéger la confidentialité Procédure de passation de marché « Services de nettoyage pour le Goethe-Institut »

Accord de confidentialité

Dans le cadre de la procédure de passation de marché susmentionnée ainsi que dans le cadre d'une coopération ultérieure entre le Goethe-Institut (ci-après dénommé « Goethe-Institut ») et le destinataire susmentionné (ci-après dénommé le « Destinataire »), le Goethe-Institut mettra à la disposition du Destinataire des informations qui ne sont pas destinées au public et ne sont pas librement accessibles (ci-après dénommées « Informations confidentielles »). En ce qui concerne ces informations et un éventuel engagement (ci-après dénommé « Engagement »), les accords suivants sont conclus :

1.

Au sens du présent accord, constituent des Informations confidentielles :

(a) toute information communiquée au Destinataire :

(i) par le Goethe-Institut ou en son nom ;

(ii) par ou au nom de parties prenantes du Goethe-Institut ou d'entreprises qui leur sont liées, quelle que soit la manière dont elle est communiquée et quel que soit son support ou son mode de conservation ;

(b) l'ensemble des planifications, listes, analyses, synthèses, mémorandums ou autres documents établis par le Destinataire, ses organes, employés, conseillers et/ou autres tiers agissant pour son compte ou dans son intérêt (« Destinataires autorisés »), contenant des Informations au sens du point (a) ou reposant d'une manière quelconque sur celles-ci.

Sont également considérés comme Informations confidentielles le fait que le Destinataire manifeste un intérêt pour un Engagement envisagé et participe à la procédure, ainsi que le fait qu'il a reçu des Informations confidentielles et conclu le présent accord.

2.

Le Destinataire s'engage à traiter les Informations confidentielles de manière strictement confidentielle et à ne pas les divulguer à des tiers ni à les rendre accessibles de quelque autre manière que ce soit. Le Destinataire s'engage également à ne pas utiliser les Informations confidentielles à d'autres fins que la procédure de passation de marché et un éventuel Engagement, et à ne pas les divulguer, sans l'accord écrit préalable du Goethe-Institut, à des membres de son personnel qui n'ont pas besoin d'en avoir connaissance dans le cadre de l'exécution de la procédure ou de l'Engagement (« need-to-know basis »).

Les Informations confidentielles peuvent être communiquées aux conseils professionnels du Destinataire, à condition que ces derniers se soumettent aux dispositions du présent accord de confidentialité ou soient, de par leur profession, tenus au secret en vertu de dispositions légales.

3.

Ne constituent pas des Informations confidentielles :

(a) les informations rendues publiques avant la conclusion du présent accord, sauf si cette publication résulte d'une violation du présent accord ;

(b) les informations que le Destinataire a reçues de tiers sur une base non confidentielle, à condition qu'après des vérifications raisonnables, le Destinataire n'ait pas connaissance du fait que le tiers a transmis ces informations en violation d'obligations légales, contractuelles ou fiduciaires à l'égard du Goethe-Institut ou d'entreprises/entités qui lui sont liées ;

(c) les informations dont il est prouvé que le Destinataire avait connaissance avant leur communication au sens du point 1, lettre (a).

**Annexe A2 – Déclaration de confidentialité visant à protéger la confidentialité
Procédure de passation de marché « Services de nettoyage pour le Goethe-Institut »**

4.

À la demande du Goethe-Institut, le Destinataire s'engage à restituer immédiatement à ses frais au Goethe-Institut l'ensemble des Informations confidentielles en sa possession ou en possession de ses représentants autorisés (y compris toutes les copies et fichiers existants, indépendamment de leur forme de conservation) ou, au choix du Goethe-Institut, à les détruire ou à les supprimer, sauf lorsque ces fichiers se trouvent sur des serveurs de sauvegarde inaccessibles aux représentants autorisés.

Sur demande du Goethe-Institut, le respect des obligations susmentionnées devra être justifié et/ou confirmé par une déclaration écrite (au choix du Goethe-Institut).

5.

Si le Destinataire ou un représentant autorisé est tenu de divulguer des Informations confidentielles à un tribunal ou à une autorité publique, le Destinataire informera préalablement et sans délai le Goethe-Institut de cette obligation, des circonstances détaillées la justifiant ainsi que de l'étendue des informations à divulguer, et/ou se concertera avec le Goethe-Institut en vue d'éviter la divulgation ou d'en limiter la portée, et s'efforcera d'obtenir l'accord du Goethe-Institut sur la formulation de la divulgation.

6.

Le Destinataire répond de toute divulgation non autorisée d'Informations confidentielles ou de toute autre violation des obligations résultant du présent accord par ses représentants, comme s'il s'agissait de sa propre faute (conformément à l'article 278 du Code civil allemand – BGB). En cas de divulgation non autorisée d'Informations confidentielles par le Destinataire ou un représentant autorisé, celui-ci est tenu de réparer le préjudice qui en résulte pour le Goethe-Institut.

7.

Le présent accord est régi par le droit français. Le tribunal compétent, sans exclusivité, pour tout litige découlant du présent accord ou s'y rapportant est le tribunal de Nancy.

Signature du candidat (par exemple : soumissionnaire, membre du groupement, sous-traitant)

[]
Lieu, Date

Signature

Nom en lettres capitales

(Le formulaire peut être reproduit si nécessaire)



Annexe B1 - Lettre de soumission de l'offre

Instructions relatives au formulaire

Tous les champs de ce formulaire surlignés en gris doivent impérativement être complétés.

La déclaration doit être finalisée par l'indication du lieu et de la date.

Nom et adresse du soumissionnaire / du groupement de soumissionnaires

Nom :

Adresse :

À l'attention de :
Goethe-Institut Nancy
39, Rue de la Ravinelle
54000 Nancy

Objet : Appel d'offres pour un service de nettoyage externe - Lot 1 - Nettoyage d'entretien

Référence : Offre

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous participons à l'appel d'offres mentionné ci-dessus et vous soumettons une offre ferme et engageante.

Notre offre comprend - en tenant compte de vos réponses aux questions des soumissionnaires ainsi que de vos indications relatives à la procédure - l'ensemble des documents et justificatifs à fournir conformément aux conditions de participation. Ces documents définissent notre offre ainsi que ses conditions.

Nous confirmons que les informations fournies par nos soins sont exactes et véridiques.

Nous nous engageons à traiter de manière strictement confidentielle toutes les informations que nous recevons dans le cadre de la procédure de passation du marché et à ne pas les transmettre à des tiers.

Nous demeurons liés par la présente offre jusqu'au **30 septembre 2026**.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

.....
Lieu, date



Annexe B1 - Lettre de soumission de l'offre

Instructions relatives au formulaire

Tous les champs de ce formulaire surlignés en gris doivent impérativement être complétés.

La déclaration doit être finalisée par l'indication du lieu et de la date.

Nom et adresse du soumissionnaire / du groupement de soumissionnaires

Nom :

Adresse :

À l'attention de :
Goethe-Institut Nancy
39, Rue de la Ravinelle
54000 Nancy

Objet : Appel d'offres pour un service de nettoyage externe - Lot 2 - Nettoyage des fenêtres, des surfaces vitrées et des luminaires de plafond

Référence : Offre

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous participons à l'appel d'offres mentionné ci-dessus et vous soumettons une offre ferme et engageante.

Notre offre comprend - en tenant compte de vos réponses aux questions des soumissionnaires ainsi que de vos indications relatives à la procédure - l'ensemble des documents et justificatifs à fournir conformément aux conditions de participation. Ces documents définissent notre offre ainsi que ses conditions.

Nous confirmons que les informations fournies par nos soins sont exactes et véridiques.

Nous nous engageons à traiter de manière strictement confidentielle toutes les informations que nous recevons dans le cadre de la procédure de passation du marché et à ne pas les transmettre à des tiers.

Nous demeurons liés par la présente offre jusqu'au **30 septembre 2026**.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

.....
Lieu, date



Annexe B2 - Informations de base sur l'entreprise et présentation de l'entreprise

Remarque :

Le présent formulaire constitue une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire (nom, forme juridique, adresse, coordonnées, personne de contact, sites, description des principaux domaines d'activité et du portefeuille de prestations).

Tous les champs de ce formulaire surlignés en gris doivent obligatoirement être complétés (dans la mesure où ils sont applicables).

La déclaration doit être finalisée par l'indication du lieu et de la date.

Pour l'offre du soumissionnaire, veuillez compléter le tableau ci-après :

Nom du soumissionnaire :	
Forme juridique (lorsque le soumissionnaire n'est pas une personne physique) :	
Année de création :	
Adresse :	
Téléphone :	
Adresse électronique :	
Personne de contact (si différente du soumissionnaire) :	
Numéro d'immatriculation au registre du commerce (le cas échéant) :	
Tribunal compétent du registre du commerce (le cas échéant) :	
Numéro d'identification TVA :	
Sites / implantations (s'il existe d'autres sites en plus de l'adresse du soumissionnaire indiquée ci-dessus) :	
Présentation des principaux domaines d'activité et du portefeuille de prestations :	

Lieu, date



Annexe B3 - Déclaration de groupement de soumissionnaires

Remarque : Le présent formulaire ne doit être soumis que si l'offre est présentée par un groupement de soumissionnaires. Dans ce cas, le formulaire doit être complété conjointement par l'ensemble des membres du groupement.
Le membre habilité à représenter le groupement doit être indiqué en tant que Membre n° 1.
Tous les champs de ce formulaire surlignés en gris doivent obligatoirement être complétés (dans la mesure où ils sont applicables).
Chaque déclaration doit être finalisée par l'indication du lieu et de la date ainsi que par la signature du membre concerné.

Pour le groupement de soumissionnaires



Nom et forme juridique

et simultanément pour les membres du groupement de soumissionnaires mentionnés ci-après, **nous déclarons par la présente que :**

- tous les membres du groupement constitué sont listés,
- en cas d'attribution du marché, les membres du groupement assument une responsabilité solidaire pour toutes les obligations résultant du contrat,
- la constitution d'un groupement de soumissionnaires par les membres susmentionnés est juridiquement admissible, notamment au regard du droit de la concurrence, du droit des cartels et du droit de la commande publique, et que

pour la procédure de passation du marché ainsi que pour la conclusion et l'exécution du contrat, le membre suivant du groupement de soumissionnaires (**Membre n° 1**) :

Entreprise habilitée à représenter le groupement

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Personne de contact :

est dûment habilité par les membres du groupement à représenter le groupement ainsi que chacun de ses membres de manière juridiquement contraignante vis-à-vis du pouvoir adjudicateur.

Membre n° 1 (également membre habilité à la représentation)

Nom de l'entreprise :

Personne de contact :

(Lieu, Date)

(Signature)

**Membre n° 2**

Nom de l'entreprise :

Adresse:

Personne de contact :

Téléphone :

Adresse électronique :

Forme juridique (lorsqu'il ne s'agit pas d'une personne physique) :

Année de création :

Numéro d'immatriculation au registre du commerce (le cas échéant) :

Tribunal compétent du registre du commerce (le cas échéant) :

Numéro d'identification TVA :

Sites / implantations (le cas échéant) :

Présentation des principaux domaines d'activité et du portefeuille de prestations :

Rôle au sein du groupement et description de la part de prestations assumée :

(Lieu, Date)

(Signature)

Mitglied 3:

Nom de l'entreprise :

Adresse:

Personne de contact :

Téléphone :

Adresse électronique :

Forme juridique (lorsqu'il ne s'agit pas d'une personne physique) :

Année de création :

Numéro d'immatriculation au registre du commerce (le cas échéant) :

Tribunal compétent du registre du commerce (le cas échéant) :

Numéro d'identification TVA :

Sites / implantations (le cas échéant) :

Présentation des principaux domaines d'activité et du portefeuille de prestations :

Rôle au sein du groupement et description de la part de prestations assumée :

(Lieu, Date)

(Signature)

[La liste doit être étendue, le cas échéant, à d'autres membres du groupement de soumissionnaires.]



Annexe B4 – Déclaration de recours aux capacités d'autres entités

Remarque : Dans la mesure où le soumissionnaire / le groupement de soumissionnaires invoque les compétences professionnelles ou les capacités (p. ex. références) de sous-traitants ou prévoit de recourir à d'autres entreprises tierces aux fins de démontrer son / leur aptitude (recours aux capacités d'autres entités), une déclaration d'engagement doit être fournie par chaque sous-traitant et, le cas échéant, par leurs propres sous-traitants ou par toute autre entreprise tierce concernée.

Tous les champs de ce formulaire surlignés en gris doivent obligatoirement être complétés (dans la mesure où ils sont applicables).

[Nom et adresse du soumissionnaire / du groupement de soumissionnaires]

1. Informations relatives au sous-traitant / à l'entreprise tierce

Nom du sous-traitant / de l'entreprise tierce :	
Forme juridique :	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Adresse électronique :	
Personne de contact :	
Numéro d'immatriculation au registre du commerce (le cas échéant) :	
Tribunal compétent du registre du commerce (le cas échéant) :	
Numéro d'identification TVA :	



2. Informations relatives aux capacités mises à disposition

Remarque : Il est expressément fait référence à l'article § 34, alinéa 1, phrase 3 de l'UVgO.

Description du ou des éléments de prestation pour lesquels le sous-traitant / l'entreprise tierce est sollicité(e), ou indication des capacités mises à disposition :	
---	--

3. Déclaration d'engagement du sous-traitant / de l'entreprise tierce

Nous nous engageons, en cas d'attribution du marché au soumissionnaire / groupement de soumissionnaires susmentionné, à assumer l'exécution de l'élément de prestation pour lequel nous avons été désignés comme responsables :

en tant que sous-traitant

en mettant à disposition les moyens nécessaires à l'exécution du marché

[Cocher l'option applicable selon la nature du recours aux capacités d'autres entités.]

Nous déclarons qu'aucun motif d'exclusion ne s'applique à notre entreprise et **joignons à cet effet l'annexe B5.**

Remarque : Veuillez noter que, **outre la présente déclaration**, un justificatif doit être fourni attestant que l'entreprise dont les capacités sont invoquées par le soumissionnaire pour satisfaire à un ou plusieurs critères d'aptitude (sous-traitant / entreprise tierce) dispose de l'aptitude requise pour le ou les critères concernés, proportionnellement à l'étendue du recours aux capacités d'autres entités.

Nom du sous-traitant / de l'entreprise tierce

Lieu, date

(Le présent formulaire doit être fourni pour chaque entreprise dont les capacités sont invoquées dans le cadre d'un recours aux capacités d'autres entités.)



Annexe B5 – Déclaration relative à l'absence de motifs d'exclusion

Remarque :

Dans le cas où le soumissionnaire est un groupement de soumissionnaires, la présente déclaration doit être fournie séparément par chaque membre du groupement.

De même, cette déclaration doit être fournie séparément (en plus de la déclaration du soumissionnaire) par toute entreprise dont les capacités sont invoquées par le soumissionnaire pour satisfaire à un ou plusieurs critères d'aptitude (recours aux capacités d'autres entités).

[Nom de l'entreprise]

1. Déclaration relative à l'absence de motifs d'exclusion généraux ¹

Nous déclarons que :

- aucun motif d'exclusion au sens du § 123 de la loi allemande contre les restrictions de concurrence (Gesetz gegen Wettbewerbsbeschränkungen – GWB) ne s'applique ;
- aucun motif d'exclusion facultatif au sens du § 124 GWB ne s'applique ;
- aucun motif d'exclusion au sens du § 19 de la loi sur le salaire minimum (Mindestlohngesetz – MiLoG) ne s'applique ;
- aucun motif d'exclusion au sens du § 98c de la loi sur le séjour des étrangers (Aufenthaltsgesetz – AufenthG) ne s'applique ;
- aucun motif d'exclusion au sens du § 21 de la loi sur le détachement des travailleurs (Arbeitnehmer-Entsendegesetz – AEntG) ne s'applique ;
- aucun motif d'exclusion au sens du § 22 de la loi sur le devoir de vigilance dans les chaînes d'approvisionnement (Lieferkettensorgfaltspflichtengesetz – LkSG) ne s'applique ;
- aucun motif d'exclusion au sens du § 21 de la loi de lutte contre le travail dissimulé (Schwarzarbeitsbekämpfungsgesetz – SchwarzArbG) ne s'applique.

Nous déclarons en outre satisfaire aux exigences prévues au § 7, alinéa 1 de la loi générale sur l'égalité de traitement (Allgemeines Gleichbehandlungsgesetz – AGG) ainsi qu'au § 3, alinéa 1 de la loi sur la transparence des rémunérations (Entgelttransparenzgesetz – EntgTranspG).

Dans le cas où la présente déclaration est fournie par une entreprise établie à l'étranger :

Nous déclarons qu'aucun motif d'exclusion ne s'applique en vertu des dispositions légales du pays concerné comparables aux §§ 123 et 124 GWB, ainsi qu'au § 19 MiLoG, § 98c AufenthG, § 21 AEntG, § 22 LkSG ou § 21 SchwarzArbG,

¹ Les textes de loi peuvent être consultés sur Internet, par exemple sur le site www.gesetze-im-internet.de, certains étant également disponibles en langue anglaise.



et que nous satisfaisons aux exigences prévues par des dispositions légales comparables à celles du § 7, alinéa 1 AGG et du § 3, alinéa 1 EntgTranspG.

2. Existence d'un ou de plusieurs motifs d'exclusion susmentionnés

oui

Si la case « Oui » est cochée, le soumissionnaire doit joindre en annexe au présent formulaire une description des mesures d'auto-assainissement mises en œuvre conformément au § 125 GWB.

Lieu , date

¹ Les textes de loi peuvent être consultés sur Internet, par exemple sur le site www.gesetze-im-internet.de, certains étant également disponibles en langue anglaise.



Annexe B7 - Références

Nom de l'entreprise : **Nom**
(Bénéficiaire de la référence)

Présentation d'au moins trois projets de référence comparables (de taille similaire et dans un environnement comparable) qui ont été menés à bien au cours des trois dernières années suivant la publication du présent avis, dans le respect des délais d'exécution et de la rémunération contractuellement prévue.

Veuillez utiliser à cet effet le modèle ci-dessous. Si l'espace prévu est insuffisant, veuillez joindre une annexe distincte en faisant référence au numéro concerné (par exemple « voir annexe pour la référence n° 1 », etc.).

Les références indiquées seront vérifiées et prises en compte dans l'évaluation.

Référence n° 1

1.	Donneur d'ordre (client de référence) Raison sociale avec adresse, téléphone, télécopie et adresse électronique, ainsi que l'indication d'une personne de contact	
2.	Domaine de prestations	
3.	Référence - Intitulé du projet	
4.	Responsable du projet chez le bénéficiaire de la référence	
5.	Localisation (pays, ville)	
6.	Description détaillée des prestations réalisées	
7.	Charge de travail en jours-homme	
8.	Période d'exécution des prestations	
9.	Sous-traitants impliqués, avec indication des tâches réalisées	



Référence n° 2

1.	Donneur d'ordre (client de référence) Raison sociale avec adresse, téléphone, télécopie et adresse électronique, ainsi que l'indication d'une personne de contact	
2.	Domaine de prestations	
3.	Référence - Intitulé du projet	
4.	Responsable du projet chez le bénéficiaire de la référence	
5.	Localisation (pays, ville)	
6.	Description détaillée des prestations réalisées	
7.	Charge de travail en jours-homme	
8.	Période d'exécution des prestations	
9.	Sous-traitants impliqués, avec indication des tâches réalisées	

Référence n° 3

1.	Donneur d'ordre (client de référence) Raison sociale avec adresse, téléphone, télécopie et adresse électronique, ainsi que l'indication d'une personne de contact	
2.	Domaine de prestations	
3.	Référence - Intitulé du projet	
4.	Responsable du projet chez le bénéficiaire de la référence	
5.	Localisation (pays, ville)	
6.	Description détaillée des prestations réalisées	
7.	Charge de travail en jours-homme	



8.	Période d'exécution des prestations	
9.	Sous-traitants impliqués, avec indication des tâches réalisées	

Lieu, Date



Annexe B8

Attestation de visite du site

Le bâtiment de service du pouvoir adjudicateur, Goethe-Institut Nancy
39, Rue de la Ravinelle 54000 Nancy a été visité dans le cadre de la procédure de
passation du marché relatif aux

prestations de sécurité

par un(e) représentant(e) de l'entreprise suivante :

Nom et adresse du
soumissionnaire

La visite du site a été effectuée le : _____

Par :

Signature du/de la représentant(e) du soumissionnaire

Confirmation:

Nancy, le _____
Date

Signature du/de la représentant(e) du pouvoir adjudicateur

Veillez faire signer la présente attestation, dûment complétée, par notre
représentant(e) lors de la visite du site et joindre l'attestation signée **en original** à
votre offre.

www.goethe.de

**GOETHE
INSTITUT**

Sprache. Kultur. Deutschland.

Annexe C - Bordereau de prix (Offre) - LOT 1 NETTOYAGE D'ENTRETIEN

Le présent marché a pour objet le nettoyage d'entretien quotidien (jours ouvrés), effectué environ 226 jours par an, de l'ensemble des surfaces faisant l'objet d'un nettoyage régulier dans le bâtiment principal A (907,98 m²) ainsi que dans le bâtiment dédié aux cours B (364,09 m²). La surface totale s'élève ainsi à environ 1 272,07 m².

Les prix proposés comprennent l'ensemble des prestations conformément aux exigences détaillées dans l'annexe A « cahier des charges ».

Durée initiale du contrat : un (1) an - avec la possibilité d'une prolongation expresse pouvant aller jusqu'à trois (3) années supplémentaires, chacune d'une durée d'un (1) an.

Date de début du contrat : 1er octobre 2026

Nom et adresse du soumissionnaire

.....

.....

.....

Conformément à la description des prestations, les postes suivants sont proposés à prix forfaitaire :

1. Nettoyage d'entretien régulier

(jours ouvrés, environ 226 jours de nettoyage/an, bâtiment principal (A) + bâtiment dédié aux cours (B), total env. 1 272,07 m² ; y compris les produits de nettoyage)

Prix forfaitaire mensuel €
Le prestataire est prié d'indiquer le volume horaire journalier proposé (4 ou 5 heures par jour).

2. Nettoyage d'entretien spécifique sur demande

(par exemple pour le bâtiment C, pour les bâtiments A et B lors d'événements, en dehors des horaires habituels de nettoyage, en soirée, les week-ends ou les jours fériés ; y compris les produits de nettoyage)

Taux horaire en semaine €

Taux horaire le samedi €

Taux horaire le dimanche €

Taux horaire les jours fériés €

Les prix indiqués sont des prix nets, hors taxes, auxquels s'ajoute la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux légal en vigueur.

.....
Lieu, Date

.....
Signature et cachet

Annexe C - Bordereau de prix (Offre) - LOT 2 Nettoyage des fenêtres, des surfaces vitrées et des luminaires de plafond

Le présent lot a pour objet le nettoyage des fenêtres et des surfaces vitrées ainsi que le nettoyage des luminaires de plafond dans l'ensemble des trois bâtiments du Goethe-Institut Nancy (bâtiment principal A, bâtiment dédié aux cours B et bâtiment annexe C).

Les prestations sont réalisées une fois par an ou, alternativement, tous les deux ans, en fonction des besoins réels.

Nom et adresse du soumissionnaire

.....

.....

.....

.....

Conformément à la description des prestations, les postes suivants sont proposés à prix forfaitaire :

- 1. Nettoyage des fenêtres et des portes vitrées** (Nettoyage de l'ensemble des fenêtres et surfaces vitrées, intérieur et extérieur, y compris cadres et rebords de fenêtre, selon les besoins)

Prix forfaitaire par intervention : €

- 2. Nettoyage des luminaires de plafond** (Nettoyage de l'ensemble des luminaires de plafond, une fois par an ou, alternativement, tous les deux ans, selon les besoins)

Prix forfaitaire par intervention : €

Les prix indiqués sont des prix nets, hors taxes, auxquels s'ajoute la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux légal en vigueur.

.....
Lieu, Date

.....
Signature et cachet

Matrice d'évaluation : critères d'attribution - Lot 1

Lot 1 : Nettoyage d'entretien

Nettoyage d'entretien régulier : bâtiment principal (bâtiment A) + bâtiment dédié aux cours (bâtiment B)

Nettoyage sur demande : bâtiment annexe (bâtiment C et événements spécifiques)

Les critères d'attribution sont des **critères d'évaluation** permettant de déterminer l'offre économiquement et qualitativement la plus avantageuse.

Veuillez joindre librement votre réponse aux critères 2 (moyens humains) et 3 (fourniture des produits de nettoyage) à votre offre.

Veuillez utiliser à cet effet un document au format PDF, Word ou équivalent.

Veuillez indiquer vos prix (critère n°1) dans le bordereau de prix - annexe C.

Critères d'attribution / d'évaluation	Note (critère B)	Pondération (%)	Modalité d'évaluation	Note maximale
1. Prix - pondération 50%				
Prix	B		Le critère « prix » est pondéré à 50 % pour le lot 1. L'évaluation est effectuée comme suit : Prix le plus bas / prix du soumissionnaire × 5 = nombre de points obtenu	5
2. Moyens humains 30%				
<p>L'entreprise présente un concept décrivant l'organisation mise en place pour garantir une qualité de nettoyage élevée. Les éléments suivants doivent être détaillés dans le concept :</p> <p>Plan d'affectation et d'organisation du personnel sur site : <i>Pour chaque membre du personnel prévu, les éléments suivants doivent être clairement précisés et expliqués dans le plan de répartition :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - durée quotidienne d'intervention - fonctions et missions (par personne), avec indication du temps nécessaire pour chaque tâche - existence d'un responsable de site / interlocuteur sur place - contrôle régulier de la qualité par la direction de l'entreprise - garantie de flexibilité, notamment la capacité de réaliser des nettoyages exceptionnels dans un délai de 24 heures <p>Le concept doit être basé sur le plan d'intervention décrit dans le cahier des charges (annexe A).</p>	B		<p>5 points La présentation de l'affectation et de la planification du personnel est complète, cohérente, compréhensible et efficace. Un concept clair et opérationnel de formation continue du personnel est également fourni.</p> <p>4 points La présentation est globalement compréhensible, mais comporte de légères lacunes (informations manquantes ou efficacité limitée). Un programme de formation existe mais n'est pas entièrement développé.</p> <p>3 points La présentation est incomplète ou partiellement cohérente et compréhensible. Les aspects de qualité ou de formation sont décrits de manière très générale.</p> <p>1-2 points Les informations sont insuffisantes, imprécises ou contradictoires et suscitent des doutes quant aux qualifications ou à la capacité opérationnelle du personnel. Le concept de formation ou d'assurance qualité est peu structuré.</p> <p>0 point Aucune information exploitable sur les moyens humains n'est fournie ; absence totale de concept de qualité ou de formation.</p>	5
3. Fourniture des produits de nettoyage 20%				
<p>Produits de nettoyage et consommables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste des produits et consommables utilisés, ainsi que leur fonction (la liste des produits attendus figure dans le cahier des charges) <p>Important : Les équipements de nettoyage (par exemple aspirateurs, balais, machines de nettoyage des sols, seaux, balais télescopiques, etc.) sont fournis par l'Institut et doivent être utilisés par le prestataire. Si des équipements supplémentaires sont nécessaires, ils seront fournis par le Goethe-Institut.</p> <p>Aspects environnementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prévention des déchets : existence d'un concept visant à réduire les déchets plastiques et papier - contribution de l'entreprise au développement durable social et environnemental <p>Plan de répartition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - description d'un plan de répartition mensuel des produits de nettoyage utilisés 	B		<p>5 points Informations complètes et détaillées sur les produits utilisés. Concept cohérent, clair et convaincant en matière de durabilité sociale et environnementale. Présence d'éléments vérifiables (certificats, labels). Plan de répartition mensuel cohérent.</p> <p>4 points Informations globalement présentes et compréhensibles, mais incomplètes ou peu détaillées. Données techniques ou visuelles partiellement absentes. Les aspects environnementaux restent assez généraux.</p> <p>3 points Informations générales uniquement. Absence de détails techniques ou visuels. Les aspects de durabilité sont peu développés et peu concrets.</p> <p>1-2 points Informations très limitées et peu pertinentes. Les concepts de durabilité ou de qualification du personnel sont sommaires ou peu crédibles.</p> <p>0 point Aucune information fournie concernant les produits, les équipements, la planification, la durabilité ou l'impact environnemental.</p>	5

Annexe D1 - Critères d'exclusion (Lot 1)

**Le non-respect des exigences minimales ci-dessous entraîne l'exclusion immédiate.
Veuillez répondre par Oui ou Non.**

Critères d'exclusion pour le lot 1	Oui	Non
Qualification du personnel affecté : Expérience professionnelle dans la fonction exercée (au moins 2 ans)		
Extrait de casier judiciaire (à fournir lors de la signature du contrat)		
Connaissance de la langue française (minimum niveau B1, justificatif ou déclaration sur l'honneur)		

ANNEXE E - INFORMATION CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 13 ET 14 DU RGPD



Information relative au traitement des données à caractère personnel

Nous, le Goethe-Institut e.V., Oskar-von-Miller-Ring 18, 80333 Munich, collectons et traitons vos données à caractère personnel (ci-après les « données ») conformément aux dispositions suivantes.

RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Goethe-Institut e.V.
Oskar-von-Miller-Ring 18
80333 München
Telefon: +49 89 15921-0
info@goethe.de
www.goethe.de

FINALITÉ DU TRAITEMENT

Lorsque vous participez à l'une de nos procédures de mise en concurrence ou à tout autre échange précontractuel avec nous (ci-après dénommés collectivement « phase de préparation du contrat »), des données concernant des personnes physiques sont également traitées, par exemple des entrepreneurs individuels ou d'autres personnes physiques participant à la phase de préparation du contrat.

Nous traitons ces données afin d'évaluer votre offre et, en cas de conclusion d'un contrat, d'exécuter le contrat conclu avec vous.

BASE JURIDIQUE

Le traitement est nécessaire à l'exécution de mesures (pré)contractuelles entre vous et le Goethe-Institut et repose sur la base juridique de **l'article 6, paragraphe 1, point b) du RGPD**. Les données sont nécessaires à la mise en œuvre de mesures précontractuelles ainsi qu'à la conclusion et à l'exécution du contrat.

CATÉGORIES DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL TRAITÉES

Nous traitons notamment les données suivantes vous concernant :

- votre nom,
- votre adresse,
- les données générées dans le cadre de la phase de préparation du contrat et, le cas échéant, de l'exécution du contrat.

Dans le cadre d'un traitement fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point b) du RGPD, il est précisé que la conclusion du contrat n'est pas possible sans les données que vous nous avez fournies avant la conclusion du contrat.

DESTINATAIRES DE VOS DONNÉES

À défaut de consentement spécifique de votre part, nous ne transmettons vos données à d'autres destinataires que si nous y sommes autorisés ou tenus en vertu du droit allemand ou du droit de l'Union européenne.

Dans le cadre de l'exécution du contrat, il est par exemple possible que des prestataires de services informatiques chargés du support de nos systèmes IT aient accès à vos données. Afin de garantir que ces

**GOETHE
INSTITUT**

Sprache. Kultur. Deutschland.

partenaires respectent leurs obligations en matière de protection des données, nous leur imposons des obligations contractuelles détaillées concernant le traitement de vos données.

TRANSFERT VERS UN PAYS TIERS

Un transfert de données vers un pays tiers n'a lieu que si la Commission européenne a constaté que le pays concerné assure un niveau de protection adéquat, ou si les clauses contractuelles types publiées par la Commission européenne (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/DE/TXT/?uri=CELEX:32021D0914>) ont été conclues avec le destinataire.

DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES

Nous conservons vos données aussi longtemps que cela est nécessaire à l'une des finalités mentionnées ci-dessus ou qu'une obligation légale de conservation l'exige.

VOS DROITS ET MOYENS DE CONTACT

Droit d'accès : sur demande, nous vous informons volontiers de la nature des données vous concernant que nous conservons.

Droit de rectification, de limitation du traitement ou d'effacement : dans la mesure où les conditions légales sont remplies, vous disposez d'un droit de rectification, de limitation du traitement ou d'effacement de vos données.

Droit à la portabilité des données : vous avez également le droit de recevoir les données vous concernant que vous nous avez fournies dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine. Vous pouvez transmettre ces données à un autre organisme ou demander qu'elles soient transmises.

Pour toute question relative à la collecte, au traitement ou à l'utilisation de vos données à caractère personnel, ainsi que pour l'exercice de vos droits (accès, rectification, limitation du traitement, effacement des données, retrait d'un consentement éventuellement donné, opposition à un traitement spécifique ou droit à la portabilité des données), veuillez contacter notre déléguée à la protection des données :

La déléguée à la protection des données

Goethe-Institut e.V.

Oskar-von-Miller-Ring 18

80333 Munich

datenschutz@goethe.de

RÉCLAMATION AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE

Vous disposez en outre du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente en matière de protection des données. L'autorité compétente est le Commissaire fédéral à la protection des données et à la liberté de l'information (Bundesbeauftragter für den Datenschutz und die Informationsfreiheit), Graurheindorfer Straße 153, 53117 Bonn, Allemagne. Vous pouvez également déposer une réclamation auprès de toute autre autorité de protection des données, laquelle la transmettra à l'autorité de contrôle compétente.